

## Legitimation et legitime

Par **x-ray**, le **16/10/2007** à **21:15**

Un sujet en cours me porte à vous poser cette question, dont la sociologie s'est emparée, mais dont je ne parviens pas à saisir le fond :

quelle différence entre légitimation et légitimité ? La légitimité procède-t-elle de la légitimation ou y-a-t-il légitimité possible sans légitimation ?

La légitimité nécessite-t-elle un processus immanent ou transcendant ? D'un point de vue juridique, on peut penser à la légitimation par le processus électoral (qui me semble immanent), ou à la légitimité issue du droit naturel (qui me semble transcendant ; cas des droits de l'homme ?). la légitimation procède-t-elle de l'immanence alors que la légitimité est nécessairement transcendante ??

Enfin, en gros, si vous deviez vous pencher sur le sujet, qu'en diriez vous ?

Et si vous n'avez rien à en dire, merci de me le dire aussi...ce n'est pas très important, mais ça m'aiderait pour les discussions que j'ai avec un ami actuellement (ou plutôt, que j'essaye d'avoir !!)

Respectueusement, X-ray

Par **mathou**, le **16/10/2007** à **22:43**

Je dirais, à froid, que légitimité et légitimation se distinguent dans le temps : je vois plus la légitimité comme un état de fait passif répondant à des critères donnés, donnant corps à l'exercice d'un droit, et la légitimation comme l'effet d'une action de reconnaissance (unanime, majoritaire, multiple en tout cas), donc un processus actif.

Donc à mon sens la légitimité peut exister sans légitimation, si on part du principe qu'il faut un acteur pour rendre réelle cette reconnaissance, et non pas un seul sujet passif qui argue du bien fondé de ses droits. Une situation peut être légitime au regard de la morale ou de l'éthique, qui sont des autorités majoritaires, comme la jurisprudence, sans pour autant recevoir de consécration par légitimation. Mais une légitimation peut aussi affirmer un corpus de règles sanctionnant des situations rendues légitimes par cette reconnaissance initiale. Dans les deux cas, j'y vois d'abord le rôle d'acteurs.

Enfin c'est une opinion formulée à une heure tardive, et sans doute pas très claire lol

Par **x-ray**, le **16/10/2007** à **23:13**

Bonsoir,

Tes remarques vont dans mon sens. Toutefois, il y a des légitimités sans acteur, sans auteur de légitimation. Par exemple, une situation historique peut légitimer un individu dans un rôle donné (le "sauveur" par exemple). Peut-on considérer qu'il y a eu un processus de légitimation ? a posteriori... ?

Je ne suis peut-être pas clair dans ma demande, mais en fait, l'explication qui m'a été donnée par un chercheur en sociologie ne me satisfait pas. Pour lui, en un mot :

légitimité = processus de légitimation du haut vers le bas (quelque soit la cause)

légitimation = processus de légitimation du bas vers le haut...

Le sujet de discussion porte sur les institutions internationales, et le "manque de légitimité" qui leur est souvent reproché...

Merci Mathou en tout cas.

Par **mathou**, le **16/10/2007** à **23:33**

:lol:

Ah, je le voyais dans un sens juridique et culturel plus que sociologique Image not found for type unknown Si

Nicomando passe sur ce sujet il aura peut-être un avis. Est-ce que tu veux que je déplace le sujet dans la section droit international pour avoir des réponses plus axées ?

Par **x-ray**, le **17/10/2007** à **09:00**

Non, je te remercie. Je préfère le laisser non ciblé.

A+